

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard 30 juin 2025 - 1,50 €

N° 142

Iran

Certains croyaient que, la politique de Donald Trump reposant sur une forme de repli, la suprématie mondiale des États-Unis risquait de vaciller. On disait même que le désengagement de Barack Obama et de Joe Biden doublé d'une réorientation vers le Pacifique sonnait le glas d'une politique marquée par le soutien à Israël et l'entente avec les pétromonarchies arabes. Le président américain vient de faire éclater toute vision de ce type, excellent, une fois de plus, à montrer que, pour imprévisible qu'il soit, il ne craignait pas d'imposer ses décisions, que ce soit à l'Iran ou, même, à Israël. S'il y a eu une coordination avec Benjamin Netanyahu, ce fut avant tout pour des raisons techniques, l'aspect politique restant l'apanage de Washington, ainsi que l'ont expérimenté les Européens, ce qui n'empêche pas qu'ils aient pu être informés de ce qui allait tomber en Iran; prudent, le ministre français de la Défense a reconnu l'interception de « plusieurs drones iraniens dont la trajectoire vers Israël survolait nos emprises ».

Personne ne peut nier que le bombardement des sites nucléaires iraniens va pour longtemps faire figure de démonstration sans équivalent de la puissance de l'armée américaine. Il s'agit d'ailleurs, tant par sa complexité que par ses moyens, d'une opération pensée et définie sur le long terme – à l'instar, d'ailleurs, de ce que les Israéliens accomplissent en Iran depuis des années. Mais



c'est le président Trump qui l'a décidé, ce qui signifie qu'il avait aussi accepté d'en assumer l'échec. Quoi qu'on pense de l'homme et de sa politique, il a imposé sa paix, y compris, faut-il le rappeler, aux Israéliens; notamment au premier d'entre eux, qui s'est servi de la guerre aussi pour faire repousser son procès pour corruption ouvert en 2020. Le chef de la Maison-Blanche est intervenu au dixième jour de l'offensive

israélienne, alors que des pourparlers se tenaient plus ou moins sous l'égide des Européens, montrant ainsi à tout le monde qui était le maître des horloges.

Donc, à quelque 11 000 km de la base de Whiteman, six bombardiers stratégiques B-2 ont déployé douze bombes GBU-57 sur le site souterrain de Fordo, chaque projectile pesant plus de 13 tonnes. Parallèlement, deux sous-marins nucléaires ont

tiré 30 missiles de croisière Tomahawk sur les sites de Natanz et d'Ispahan depuis

SOMMAIRE

P. 1 : Iran. P. 2 : Otan. – Amazon. P. 3 : Lectures. P. 4 : Monarchies. P. 5 : Tempête. – Nicolas. – Safer P. 6 : Musique. P. 7 : Les arroseurs arrosés. P. 8 : Exit l'exil : le comte de Paris à Rennes.

■ **Iran :** Un cessez-le-feu sous l'égide du président Trump a été accepté par Israël et l'Iran le 24 juin. L'ayatollah Ali Khamenei a déclaré le 26 juin dans une vidéo que les bombardements américains avaient manqué leur but de détruire toutes les installations nucléaires. Certaines seraient enfouies à plus de 140 m sous terre, sous la montagne Kuh-e Kolang Gaz La (dite aussi mont de la Pioche) 1 600 m d'altitude. Selon les autorités iraniennes, le bombardement de la prison d'Evin le 23 juin par l'aviation israélienne aurait fait 71 morts dont des gardiens, des prisonniers, des visiteurs et des voisins, mais les deux otages français, Cécile Kohler et Jacques Paris, n'auraient pas été touchés.

La répression contre la société civile a repris de plus belle. 700 membres de la communauté juive (9 000 personnes en tout) auraient été arrêtés à Téhéran et à Chiraz...

■ **Otan :** Le 25 juin, lors du sommet de l'Organisation du traité atlantique à La Haye, Donald Trump a obtenu des États membres qu'ils promettent de passer leurs dépenses militaires proprement dites de quelque 2 % à 3,5 % (+ 1,5 % pour renforcer les infrastructures à impact militaire) du PIB, dans les dix prochaines années. Seul le Premier ministre espagnol, Pedro Sánchez, a formellement refusé de s'engager sur de tels pourcentages, suscitant la menace de Donald Trump de « faire payer le double » aux Espagnols, lors des négociations commerciales qu'il a engagé avec le monde entier.

■ **Bourse :** L'entreprise ca-

une distance de plus de 700 kilomètres. Sur une autre échelle, c'est une continuation et un approfondissement de ce qu'Israël avait entrepris, celui-ci ayant déjà déployé des moyens matériels et humains extraordinaires, y compris en plein Iran, avec notamment une véritable usine de drones, le tout étant complété par des éliminations ciblées de hauts militaires et de scientifiques.

Personne ne sait comment vont se dérouler les prochaines étapes, qu'on se place au niveau des relations de Téhéran avec ses vainqueurs ou à celui d'une population qui subit un accroissement de la répression. Donald Trump a imposé sa guerre et son cessez-le-feu. Quelle paix va-t-il pouvoir imposer et quel rôle y tiendra Israël ? Une certitude : de la Turquie à l'Arabie saoudite et de l'Irak à l'Égypte, personne ne pleurera sur l'Iran des mollahs. Et personne n'ira chatouiller les États-Unis. À Moscou et à Pékin, on a intégré la nouvelle donne.

Jean Ètèvenaux

Otan

Mille milliards de dollars : ce serait la facture du sommet de l'OTAN qui s'est tenu à La Haye les 23 et 24 juin sous la férule du si sympathique secrétaire général, l'ancien Premier ministre néerlandais, Mark Rutte, promu VRP de l'industrie de défense américaine.

D'un coup de baguette magique, le Harry Potter de la politique batave, surnom tiré d'une ressemblance physique dans la fausse innocence de la jeunesse de ses traits, aura déposé aux pieds de son seigneur et maître ce tas d'or, « succès monumen-

tal » (selon l'expression de Trump). Les États-Unis, qui consacrent déjà 3,5 % de leur PIB à la défense, avec des responsabilités globales, n'ont pas prévu d'augmenter leur contribution à l'OTAN. Une revue stratégique à l'automne devrait confirmer un retrait des forces stationnées en Europe (100 000 personnes aujourd'hui) et des capacités correspondantes. La différence devra être compensée par l'augmentation des dépenses des partenaires européens. Enfin parvenu en 2024 à 2 % du PIB combiné (Europe et Canada), objectif datant de 2014, leur ensemble ne représente encore que la moitié de la seule contribution américaine. En passant à 3,5 % à l'échéance 2035, Europe et Canada devraient approcher le montant de celle-ci pour l'année 2024 (mille milliards).

Au temps où il était Premier ministre de la Maison d'Orange, Mark Rutte s'était distingué en prenant la tête de la rigueur budgétaire européenne. Il se fait aujourd'hui le chantre de la dette qui est le seul moyen pour les trente-deux pays de l'OTAN d'atteindre les objectifs où ils se sont engagés – sauf l'Espagne. Digne successeur du plus long secrétaire général de l'OTAN, son compatriote Joseph Luns (1971-1984), particulièrement mal disposé à l'égard de la France qui se tenait à l'écart de l'organisation, il joue l'axe US-UK, une nouvelle fois manifesté dans la décision britannique, annoncée la veille du sommet, de réintégrer sa force atomique dans l'OTAN en acquérant les ogives nucléaires américaines et les avions F-35 A pour les porter ! Sans oublier que Londres était déjà l'instrument de la fabrication des sous-marins d'attaque à

propulsion nucléaire pour le compte des États-Unis et de l'Australie dans le cadre de l'alliance AUKUS nouée en 2021, au prix du reniement du « contrat du siècle » avec la France.

Encadré de Mark Rutte et de Keir Starmer, Donald Trump n'a rien à craindre de sa droite ni de sa gauche. Les trente autres participants au sommet ont été réduits à l'état de spectateurs, pire : de moutons que l'on va tondre. Il y a d'autres avenir possibles que cette Europe du nord immergée dans l'Atlantique-nord.

Dominique Decherf

Amazon

Estimé à 40 millions d'euros, le coût du mariage de Jeff Bezos et de Lauren Sanchez a scandalisé de nombreux Vénitiens qui ont proclamé par voie d'affiches que leur cité n'était pas à louer et qu'un marié capable de dépenser autant pouvait aussi payer des taxes sur les activités d'Amazon. Les admirateurs du fondateur de la célèbre plateforme en ligne ont fait valoir que ces trois jours de mariage, fin juin, auraient des retombées économiques positives. C'est faire bon marché des conséquences négatives pour l'environnement des arrivées et départs des 95 jets privés des invités. C'est surtout oublier les procédés qui permettent à Jeff Bezos, première fortune du monde, d'accumuler de fabuleux profits.

Amazon, si nuisible pour le petit commerce, est considéré comme le champion de l'évasion fiscale. L'entreprise américaine ne paie pas l'impôt sur les sociétés en raison d'un dispositif légal qui lui permet d'affecter à sa filiale déficitaire du Luxem-

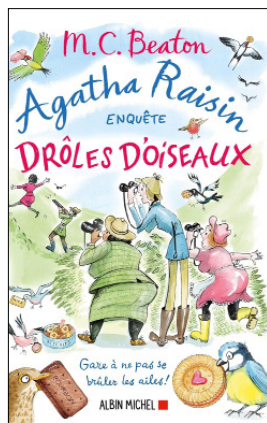
lifornienne Nvidia, principal concepteur et fabricant mondial de microprocesseurs a atteint 3 760 milliards de dollars de valorisation boursière le 25 juin, devant tous ses concurrents et homologues américains et chinois. À titre de comparaison les premières valorisations boursières européennes sont la société de logiciels allemande SAP (312 milliards d'euros), le Danois Novo Nordisk (294 milliards d'euros) suivi du Français LVMH (283 milliards).

■ **Afrique** : Un accord de paix a été signé le 27 juin à Washington entre les ministres des Affaires étrangères du Rwanda et de la République populaire du Congo, sous l'égide du secrétaire d'État américain Marc Rubio.

■ **États-Unis** : À 6 voix contre 3 les juges de la Cour suprême ont estimé, le 27 juin, que les juges fédéraux n'avaient pas le droit de bloquer des décisions de l'exécutif à l'échelle nationale.

■ **Tesla** : Elon Musk a licencié un de ses principaux adjoints, Omead Afshar, à ses côtés depuis 2017, qui n'a pas su freiner la chute des ventes des automobiles Tesla. Une mesure qui n'a pas rassuré les Bourses.

■ **People** : Du 26 au 28 juin ont eu lieu à Venise les fêtes du remariage de Jeff Besos, fondateur d'Amazon, avec sa compagne depuis 2019, l'ancienne journaliste de télévision Lauren Sánchez. 200 invités de la jet-set sont venus à bord de 95 jets privés et de nombreux yachts.



HUMOUR

Dans le viseur

Quel bonheur de vivre à Carsely, un village des Cotswold ! Les dames n'y manquent pas d'activités. Aujourd'hui trois ornithologues amateurs, les demoiselles Smart, Feldrake et Carstairs, donnent une conférence de bonne tenue jusqu'à ce qu'un perturbateur réveille l'auditoire. Aussitôt les noms d'oiseaux fusent et on se vole dans les plumes. Alors, quand Miss Feldrake, en quête d'une photo de paruline à tête cendrée, est découverte écrasée par un arbre, il n'en faut pas plus à Agatha Raisin pour supputer un crime. Comme d'habitude, la détective a le chic de se fourrer dans des situations cocasses.

« Drôles d'oiseaux », M.C. Beaton, Albin Michel, 306 p., 14,90 €.

JEUNESSE

Friandises ensorcelées

Dans le passé, les Cabosse, des chocolatiers maléfiques, et les Ladouceur, célèbres pâtisseries, se détestaient. Leurs jeunes descendants, Pistachio et Candy, sont amis et aimeraient connaître l'origine de la dispute. Rien de plus simple. Il suffit d'attendre



17 heures pile et de mâcher une madeleine 73 fois pour – hop ! – être transportés en 1773. Bienvenue au pays des gourmands et de la dis corde !

« Les madeleines du temps retrouvé », Aurélie Gerlach (texte) et Maud Begon (illustration), Gallimard jeunesse, 64 p., 7,90 €.

HISTOIRE

Parler, écouter

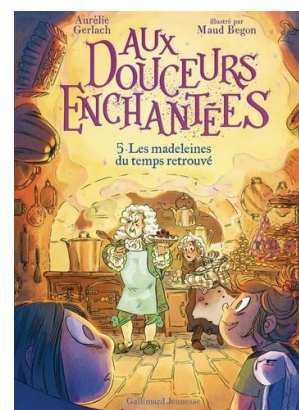
Derrière toute langue, il y a un monde en évolution. Professeur de français, Gilles Siouffi revisite Paris à travers son histoire linguistique, des origines à nos jours. Au début il y a Lutèce. On y parle le gaulois bientôt mélangé au latin apporté par l'envahisseur romain. D'autres dialectes : picard, champenois, normand... s'y intégreront. Au fil des siècles, des mots se forment pour le commerce ou l'art. La création des lycées permet la diffusion d'une langue nationale. Aujourd'hui, l'anglais et l'argot bousculent les codes.

« Paris Babel », Gilles Siouffi, Actes Sud, 368 p., 25 €.

REVUE

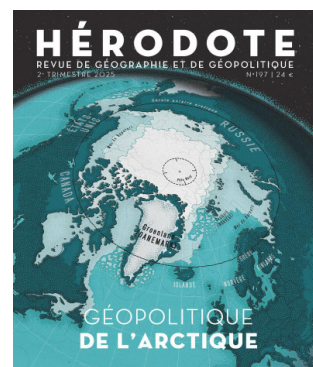
Arctique

L'Arctique fond chaque jour un peu plus ouvrant la perspective d'une route maritime du Nord et la pos-



sible découverte de métaux rares ou de gisements d'hydrocarbures. Des rivalités entre puissances, États-Unis, Russie et Europe, se font jour. Le trimestriel Hérodote montre les enjeux politiques et économiques de cette confrontation. Parmi les sujets abordés : la militarisation, les hubs portuaires, les pêcheries...

« Géopolitique de l'Arctique », Hérodote, n° 197, 24 €. En librairie.



La Nation Française

directeur de la publication :
Frédéric Aimard

Édité par Spfc-Acip

60, rue de Fontenay
92350 Le Plessis-Robinson
Siret 418 382 149 00015 Nanterre
N° TVA intracommunautaire
FR21418382149
ISSN 2967-2988
Imprimé par nos soins.

bourg des résultats financiers réalisés dans divers pays européens. D'ailleurs, Amazon doit au fisc français 200 millions d'euros en raison de déclarations à l'étranger de chiffre d'affaires réalisés dans notre pays.

Comme on est inventif quand il s'agit de faire des économies, Amazon utilise massivement une main-d'œuvre précaire et a recours à des procédés douteux : en 2021, près de 1 000 contrats à durée indéterminée ont été rompus avant la fin de la période d'essai, alors que l'entreprise avait bénéficié de mesures publiques de soutien à l'emploi.

Bien entendu, Amazon n'est pas la seule entreprise à pratiquer l'évasion fiscale – qu'on appelle pudiquement « optimisation » – et la fraude sociale, qui ne concerne pas seulement les individus. Selon un rapport parlementaire publié en octobre 2024, la fraude fiscale coûterait à l'État entre 80 et 120 milliards par an. Le gouvernement, qui se demande comment trouver 40 milliards pour boucler son budget, serait bien inspiré d'activer l'administration fiscale en l'orientant vers les plus gros délinquants. On peut aussi rêver, en proposant qu'une législation appropriée mette fin aux pratiques d'évasion fiscale qui engendrent des pertes considérables pour les finances publiques.

Claudine Uzerche

Monarchies

Mais qu'est-ce qui fait courir Emmanuel Macron à travers le monde ? La réponse semble relever d'une double évidence : montrer aux Français qu'il se trouve toujours là, au plus haut niveau, et

manifeste au monde, surtout européen, qu'il reste un grand dirigeant international, pour le cas où... Depuis plus de trois ans que la guerre en Ukraine envenime les relations internationales, on l'a vu aussi bien au bout de la table de six mètres de long où l'avait relégué Vladimir Poutine au Kremlin que dans les antichambres de la Villa Bonaparte à Rome où il feignait de croire que se préparait la succession du pape François.

En ce moment, le président fréquente surtout la table de ces monarchies européennes qui ne connaissent pas les problèmes de schizophrénie qui partagent la France entre l'Élysée, Matignon et le Palais Bourbon – noms d'ailleurs hérités des monarchies disparues au XIX^e siècle. Les 7 et 8 juin, le chef de l'État et son épouse ont effectué une visite d'État en principauté de Monaco, où il y a toujours quelques petits détails économico-judiciaires à préciser. Les 23 et 24, une visite d'État en Norvège a permis « une réunion sur la défense [suivie d'une table ronde sur la décarbonation industrielle] ». Là, le roi Harald V n'a pas tari d'éloges sur « le leadership clair » de son invité tandis que Gala décrivait « Brigitte Macron renversante en robe de mariée Louis Vuitton ».

Dans la foulée, les 24 et 25 juin à La Haye, dîner d'État donné par le roi Willem-Alexander et la reine Maxima dans le cadre du sommet de l'OTAN. *Paris Match* a retracé son importance : « Brigitte Macron avait revêtu une robe longue bleu marine, à col rond, avec un double boutonnage sur le devant [une] pièce qu'elle avait accessoirisée avec une ceinture et un sac à main Louis Vuitton, au mo-

ment même où la griffe présentait sa nouvelle collection homme ».

Enfin, du 8 au 10 juillet, le couple de l'exécutif franchit les grilles du château de Windsor lors d'une nouvelle visite d'État, cette fois à l'invitation du roi Charles III et de la reine Camilla. Selon l'Élysée, « le président de la République coprésidera avec Keir Starmer, Premier ministre du Royaume-Uni, le 3^e sommet franco-britannique en présence des ministres concernés de nos deux pays ».

On pourrait ajouter, mais sans déplacement de Frederik X et de la reine Mary (accueillis il est vrai à Paris au début avril), la visite officielle du 15 juin à Nuuk, auprès de Mette Frederiksen, Premier ministre du Danemark, et de Jens Frederik Nielsen, Premier ministre du Groenland. Cette halte sur sa route au Canada aura constitué, selon les propres termes du président exprimés dans un français approximatif, une manière de dire à un Donald Trump guignant le territoire : « On est prêt à se réinvestir pour pas qu'il y ait de la prédation et pour pas qu'il y ait de menace ».

On savait Emmanuel Macron peu ou prou nostalgique de la royauté. Mais pas à ce point.

Jean-Gabriel Delacour

■ **Dettes** : Selon l'Insee, la dette publique de la France a atteint 3 345,8 milliards d'euros à la fin du premier trimestre 2025, soit 114 % du produit intérieur brut (PIB), en hausse de 40,5 milliards d'euros par rapport au 4^e trimestre 2024. L'État a emprunté 155 milliards d'euros en 2024. Le déficit budgétaire 2024 a atteint 155,9 milliards d'euros (au lieu des 146,9 milliards prévus dans la loi de finance) représentant 5,8 % du PIB (contre 4,4 % prévus et les 3 % exigés par l'Union européenne). La dette sociale représente 157,1 milliards en 2024. L'Assemblée nationale et le Sénat ont rejeté, pour la quatrième année consécutive, les comptes de l'État et de la Sécurité sociale les 10 et 23 juin.

■ **Immobilier** : Le groupe Galerie Lafayette (famille Moulin) a vendu, à la mi-juin, l'annexe du Bazar de l'Hôtel de Ville (BHV) rue de la Verrerie (Paris IVE), 8 500 m² de planchers, à la foncière de l'homme d'affaires Xavier Niel. Quant à l'exploitant actuel (depuis 2023) du BHV, la Société des Grands Magasins (SGM, famille Merlin), il tente de racheter ses murs du magasin principal de la rue de Rivoli, au même groupe grâce à un soutien de la Banque des Territoires.

■ **Habillement** : Les enseignes Princesse tam-tam (lingerie) et Comptoir des cotonniers (vêtements pour femmes), filiales du groupe japonais Fast Retailing France (Uniqlo), ont demandé le 23 juin au Tribunal des activités économiques de Paris, à être placées en redressement judiciaire. La fermeture de plus de 55 magasins sur 136 a déjà

Tempêtes

La tempête pluvieuse et grêleuse qui, après une journée de canicule, a balayé la France dans la soirée du 25 juin a malheureusement fait deux morts, dix-sept blessés et des dommages sur les équipements publics (la verrière de l'Assemblée nationale fuyant en pleins débats parlementaires, une église du XI^e siècle détruite par la foudre à Valaillies dans l'Eure...) et les propriétés privées (100 000 foyers privés d'électricité).

On a pu constater à nouveau que, dans les grandes villes, les aménagements en faveur des cyclistes n'ont pas été pensés pour faciliter le nettoyage des rues et encore moins l'évacuation des eaux de pluie. Cela s'ajoute à un état déplorable du réseau routier dans toute l'Île-de-France, souligné par un rapport de la Cour des comptes publié le 24 juin.

Dans certains départements on a pu déplorer le manque de main-d'œuvre et de matériels en état de fonctionner pour les premiers secours et surtout pour réparer les pannes et dégâts (coupures d'électricité sur les voies de chemins de fer, tronçonnage et évacuation des branches et troncs d'arbres tombés).

C'est donc un moment d'alerte sur des dysfonctionnements dans l'organisation des services publics. Mais c'est aussi l'occasion de saluer la mobilisation et la compétence de tous les personnels qui ont été sur la brèche.

Ces orages en juin sont un phénomène naturel qui a aussi des effets positifs, par exemple sur certaines nappes phréatiques ou sur

l'hygiène des trottoirs, mais qui pollue les cours d'eau (et les baignades promises dans la Seine ?).

Le dernier rapport, publié le 19 juin, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) nous convainc qu'ils sont aggravés par un réchauffement climatique (0,27° en dix ans) dont l'activité humaine est en partie responsable... Pourtant, malgré toute l'eau tombée, il est encore possible de parler de « verre à moitié plein ou à moitié vide » selon sa situation, sa sensibilité politique et son humeur.

Paul Chassard

Nicolas

Il ne s'agit pas du petit Nicolas de Sempé et Goscinny, ni de l'ancien président Nicolas Sarkozy, mais d'un « même », c'est-à-dire, en l'occurrence, d'un personnage fictif mis à toutes les sauces par un nombre exponentiel d'internautes sur les différents réseaux sociaux à commencer par X sur lesquels on peut trouver des comptes intitulés « *C'est Nicolas qui paye* », « *Louis Nicolas...* *C'est gratuit, c'est moi qui paye* », etc. Hashtag « #Je-suisNicolas » et autres déclinaisons.

Ces expressions virales expriment un ras-le-bol fiscal d'une génération dont le portrait-robot serait : un homme de 25 à 45 ans, de la « *génération Y* » (celle des « *milléniaux* », ou de la « *génération Z* », dits aussi « *zoomers* »), travaillant beaucoup avec un salaire confortable, probablement sans enfant, et qui a l'impression qu'il fait partie des 10 % de Français dont

les impôts serviraient à financer toutes les autres catégories inactives de la population : jeunes retraités (« *boomers* ») qui font des croisières, vieux retraités en Ehpad (alors que Nicolas est persuadé que lui-même n'aura pas de retraite), ou chèques vacances pour les retraités de la fonction publique (dont la suppression par le gouvernement le 1er octobre a été annulée par le Conseil d'État le 24 juin), mais aussi familles nombreuses et puis les assistés de toutes sortes qui cumulent les aides publiques auxquelles lui-même n'aura évidemment jamais droit...

Frédéric Aimard

Safer

Les SAFER, ou sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, sont des établissements publics à caractère administratif créés par la loi d'orientation agricole de 1960. Elles ont notamment la charge de faciliter les installations d'agriculteurs et de redistribuer les terres devenues disponibles. Les SAFER sont traditionnellement contrôlées par la FNSEA, qui fut longtemps le syndicat agricole hégémonique. À la tête de la Fédération nationale depuis 2010, se trouvait Emmanuel Hyest, 65 ans, agriculteur depuis 1983 dans le Vexin normand (Eure), à Vesly près de Gisors, ville dont il est adjoint au maire. C'est, de l'avis, de tous un professionnel compétent et intègre. Il devait ce poste à la présidence de la SAFER de Haute-Normandie, puis de Normandie réunifiée à compter de 2017, qu'il détenait depuis 2008.

été annoncée ainsi que la suppression d'environ 300 postes dans le groupe. Ces marques de milieu de gamme n'arrivent plus à se positionner entre, d'un côté, la fast fashion chinoise et, de l'autre ; les marques de luxe.

■ **Cœur** : La société Carmat, qui produit le seul cœur artificiel autorisé en Europe, a besoin de 35 millions d'euros de trésorerie dans les 12 prochains mois pour éviter de passer par la case d'un redressement judiciaire.

■ **Banque** : Les syndicats CFTD, CGT et CFTC de la Société générale ont appelé à une grève le 27 juin face à un projet de réduction des possibilités de télétravail (un seul jour par semaine au lieu de deux possibles actuellement). Le taux de participation à la grève aurait dépassé les 50 % et même 80 % dans certains services. Plusieurs filiales suivent le mouvement qui reprendra le 3 juillet.

■ **Presse** : Le groupe Sipa Ouest-France a publié le 19 juin son bilan qui est en déficit de 30 millions d'euros. Curieusement le quotidien et la presse papier sont en équilibre tandis que les nouveaux projets notamment numériques ont coûté beaucoup sans véritables promesses de résultats. Le groupe lance en septembre sa chaîne Novo 19 sur la TNT, ce qui ne devrait pas arranger les choses à moyen terme.

■ **Jeux Olympiques** : Une note d'étape, publiée le 23 juin, préparant le rapport de la Cour des comptes sur les Jeux Olympiques (qui sera publié à l'automne) indique que ceux-ci ont pro-

bablement coûté 6 milliards d'euros au lieu des 2 milliards annoncés. Les organisateurs des JO contestent ces évaluations « *exagérées* ».

■ **Blanchiment :** Selon un rapport du Sénat publié le 20 juin, et qui concernait cette année plus particulièrement le trafic de migrants, la contrefaçon, le trafic de plaques d'immatriculation et le trafic de tabac, le blanchiment d'argent sale représente entre 38 et 58 milliards d'euros en France.

■ **Piqûres :** Aucune des 145 plaintes pour piqûres sauvages sur des jeunes femmes durant la fête de la musique n'a donné lieu à une mise en examen d'un des 14 suspects qui avaient été arrêtés. Il n'y a pas eu de confirmation médicale d'administration de produits toxiques. Selon certains journalistes, il s'agirait d'une psychose collective déclenchée par des messages inquiétants publiés sur TikTok. D'autres parlent d'une campagne sciemment mise en œuvre contre la liberté des femmes de sortir...

■ **Algérie :** Christophe Gleizes, 36 ans, journaliste indépendant pour *So Foot* et *Society*, arrêté en Algérie le 28 mai 2024 alors qu'il faisait un reportage sur le club de foot *la Jeunesse Sportive de Kabylie* à Tizi-Ouzou, a été condamné le 29 juin à sept ans de prison pour « *apologie du terrorisme* » par un tribunal algérien. Le ministère français des Affaires étrangères a publié un communiqué le 30 : « *La France regrette vivement la lourde condamnation à une peine de sept ans de prison ferme du journaliste français Christophe Gleizes* »

Or, le 19 juin, Emmanuel Hyst a été écarté de la présidence de la SAFER de Normandie lors d'un vote qui s'est déroulé à Saint-Lô (Manche). Il y a été battu (treize voix contre sept) par Pascal Férey, 66 ans, ancien président de la Chambre d'agriculture de la Manche, sur fond de tensions sur l'attribution de terres en Seine-Maritime. Emmanuel Hyst se serait vu notamment reprocher son refus de passer outre certaines décisions de son administration. La perte de cette présidence a entraîné, ipso facto, celle de la présidence nationale des SAFER. Emmanuel Hyst paie également son souhait de mieux associer la Coordination rurale et la Confédération paysanne aux travaux des SAFER, au nom du pluralisme syndical. On ne peut que regretter cette situation qui laisse présager l'émergence d'un climat délétère dans la gestion du foncier rural durant les mois voire les années à venir.

Jérôme Besnard

Musique

Platon affirmait que « *le rythme et l'harmonie sont particulièrement propres à pénétrer dans l'âme et à la toucher fortement* ». Le bon sens populaire a de même estimé que la musique adoucit les mœurs. Elle serait même particulièrement conseillée tant pour les femmes enceintes que pour leurs bébés, tout au moins à partir du cinquième mois ; les sites spécialisés recommandent ainsi des *playlists* – que l'on pourrait tout aussi bien appeler listes de lecture.

Les futures mamans se voient orientées vers la musique classique, car il ne faudrait pas trop les diriger vers des sonorités peu apaisantes. Or, il semble que ce soit de plus ce que l'on entend lors de l'habituelle Fête de la Musique. L'habitude a en effet été prise de repousser les limites des décibels au fur et à mesure qu'on est passé d'une célébration de morceaux musicaux et de groupes d'interprètes à une volonté de produire le plus de bruit possible pour une sorte de transe collective.

La fête pour la fête. – On peut d'ailleurs s'interroger sur sa coïncidence avec le début de l'été, autrement dit avec la reprise inversée des saturnales qui marquaient le début de l'hiver païen. On arrive ainsi à une « *fête pour la fête* » pour occuper les esprits et les corps en offrant du pain et des jeux... et de plus en plus d'alcool. Tout cela sans grand rapport avec la légitime envie de faire découvrir musique et musiciens.

En outre, quand on voit, le lendemain, l'état de la voirie publique et le véritable travail de déblaiement qu'ont dû accomplir au petit matin les agents de propreté urbaine, il est permis de s'interroger à la fois sur le comportement du public – ou d'une partie du public – mais aussi sur la responsabilité des autorités qui ont livré leurs villes à ces débordements. Cela a été particulièrement relevé dans les métropoles gérées par les mairies écologistes ou multipliant les références à l'environnement, comme à Paris, où déchets et déjections en tout genre ont traîné pendant plusieurs jours.

Précis

Je n'ai plus le mode d'emploi qui me permettait de comprendre les dilemmes, les enjeux et les paroles qui vont avec pour choisir le bon camp. Je suis ringard. Donc un ennemi du progressisme qui serait une vertu quoi qu'il arrive.

Tout le monde a remarqué que les mots n'avaient plus de sens voire étaient à compréhension variable selon d'où ils venaient et à qui ils s'adressaient. On ne sait plus qui est la victime et qui est le coupable présumé innocent même si on a vu son geste en direct. L'état de droit est devenu un cache-sexe. Quand il y a un acte odieux avec victimes sanglantes commis par un adulte ou un mineur de plus en plus jeune, il ne faut pas hurler d'effroi ou avec les loups extrémistes. Il ne faut pas donner un nom ou un prénom qui peut stigmatiser. Il n'y a que des faits divers pas des tendances de société. Il faut s'indigner en silence et si possible faire preuve de compassion en ne donnant pas sa haine. Bien vu l'aveugle comme disait mon sergent pendant mon service militaire ! Mais à force de nier la réalité, le boomerang revient à la face des plus crédules ou militants sectaires (pléonasme) qui croient arriver au pouvoir en reculant sur tout. Et en diluant les responsabilités.

Chacun choisit son qualificatif dont la gravité et l'indignation sont répétitives : inacceptable, intolérable,

arroseurs arrosés

par Christian Fremaux

inadmissible, barbare, plus jamais cela... et tout continue comme avant puisque nos courageux parlementaires visent 2027 et ne votent aucune des mesures drastiques qui s'imposent, sous des prétextes divers. Dont le rôle néfaste de l'État et des institutions ; celui des privilégiés ; l'injustice et le racisme à tous les étages ; la misère sociale et le déracinement puisqu'on accueille mal... et j'en passe. Paroles, paroles chantait Dalida. Sans incriminer le responsable qui ne l'est plus ou moins car c'est un frustré ayant besoin d'argent ou un déséquilibré à la santé mentale déficiente. Pour la victime du hasard c'est définitivement terminé, bien qu'elle fût en pleine santé, respectait la loi et toutes les contraintes collectives, ne détestait personne et avait de la famille. Mais pas de chance.

Les minutes de silence qui deviennent la norme ou les marches blanches systématiques sont normales pour les victimes innocentes. Mais sont parfois assourdissantes sinon incongrues pour les individus qui ont participé à leur propre malheur. Même si une vie en vaut une autre. Certains devraient réfléchir avant de pouvoir résister à leurs pulsions. Et des slogans entendus sont hallucinants de bêtise et de mauvaise foi.

On ne sait plus ce qu'est le bien et le mal et les grands principes républicains avec notre devise française sont

contestés. Y compris l'usage de notre langue qui n'est pas notre monopole pour M. Mélenchon qui veut créoliser. Là les bras m'en tombent ! Notre langue porte nos valeurs et notre culture. Elle n'est pas un *gloubiboulga*.

Repentance. – Ce n'est pas en donnant des cours d'empathie en maternelle ou de vivre ensemble plus tard malgré ce qui se passe dans les collèges, qu'on arrivera à éradiquer la violence qui trouve des sources extérieures et avoir un minimum d'union sur les valeurs. Beaucoup qui vivent en France ne l'aiment pas et tirent des balles dans le pied. On exige toujours plus et de la repentance ce que je n'approuve pas. Je ne sais pas jusqu'où ira l'escalade, personne ne maîtrise plus rien. On accuse pour tous les sujets. On devrait se regarder dans le miroir et se demander si on n'a pas une part personnelle et égoïste même involontaire de responsabilité dans l'effondrement. Sans introspection profonde il n'y aura pas de solutions viables. Nous sommes des arroseurs-arrosés.

En matière internationale aussi, on ne sait plus où on en est. Barbey d'Aurevilly disait que « *le bien et le mal sont une question de latitude* ».

C'est un sac de nœuds généralisé partout sur la planète. Tous les belligérants accusent leurs adversaires

d'avoir violé le droit public international sans citer un texte. Seuls les professeurs de droit spécialisés, des diplomates et des experts militaires notamment connaissent la matière avec les règles de la guerre ou du commerce, ou la protection des frontières et des territoires et des civils. Les chefs d'État avant tout politiques se font conseiller pour savoir qui peut faire quoi, comment et dans quelles conditions sans risque pour eux.

On parle sur tous les médias pour déplorer et faire des hypothèses mais ne rien dire au fond. Les journalistes ne peuvent se mettre dans le cerveau et à la place de ceux qui sont aux manettes. Ils informent de ce qu'ils savent et commentent. Qui s'y connaît vraiment concernant la non-prolifération des armes nucléaires et leur éventuelle utilisation ? On fait peur. Et tout s'embrouille.

Comment reconnaître l'agresseur et l'agressé ? Celui qui attaque car il protège ses intérêts ou a subi de graves préjudices et drames, et celui qui se défend alors qu'il dénonçait en provoquant et considère qu'il a le droit légitime de répondre, donc d'attaquer. C'est l'éternelle question de l'œuf et de la poule. Qui a commencé ? Il y a aussi ceux qui s'invitent dans la guerre par un soutien idéologique ou religieux sinon intéressé ou pour défendre la démocratie en général avec ses valeurs

universelles. Ou pour écarter un danger de façon préventive. Dont un envahissement brutal.

Guerre existentielle. – Il faut bien que les guerres cessent sans faire perdre la face à personne et que les diplomates trouvent des compromis. La cour internationale de Justice qui juge les États se prononcera et la Cour pénale internationale née à Rome en 1998 qui est compétente pour les personnes de tout niveau hiérarchique soupçonnées d'être coupables de crimes de guerre et contre l'humanité, de génocides, de guerres de conquête, enquêtera et incarcérera s'il le faut.

Le combat contre Dieu est asymétrique mais il doit vouloir la paix c'est sa mission. Quand la guerre est existentielle pour un État que l'on veut rayer de la carte, on sait qu'il ira jusqu'au bout et que la communauté internationale devra prendre des décisions fortes pour l'arrêter. On apprend que la guerre Israël versus USA contre l'Iran serait quasi achevée ? Avec uniquement des vainqueurs et aucun perdant ?

L'ordre public international d'après 1945 n'est plus. L'ONU est en coma dépassé. Les pays émergents ne veulent plus de la domination occidentale. Les arrosés sont Peut-être les futurs arroseurs.

Christian Fremaux

Exit l'exil

Le 24 juin dernier a marqué le 75^e anniversaire de l'abrogation de la loi d'exil. À cette occasion, le Comte de Paris, Chef de la Maison de France, s'est rendu à Rennes le 20 juin où il a été reçu dans les locaux de *Ouest-France*...

Ce qu'on appelle communément la loi d'exil était la loi du 22 juin 1886 relative aux membres des familles ayant régné sur la France. Cette loi avait pour objet d'interdire l'accès et la résidence en territoire français des chefs de la famille de Bourbon-Orléans dont le dernier roi, Louis-Philippe I^{er}, avait été chassé par la Révolution de 1848 et de ceux la famille Bonaparte, dont le dernier empereur, Napoléon III, avait été renversé en 1870 en pleine guerre franco-prussienne.

Alors que la tentative de restauration monarchique avait échoué en 1873 et que le Comte de Chambord, ultime représentant de la branche aînée des Bourbons, était mort, sans héritier, en 1883, on aurait pu penser que la République, installée depuis le 4 septembre 1870, se sentait suffisamment assurée pour ne pas craindre un éventuel renversement du régime.

C'est en fait un événement mondain qui a réveillé les inquiétudes des républicains, en l'occurrence les fiançailles, célébrées le 14 mai 1886 à l'Hôtel de Matignon, d'Amélie d'Orléans, fille du Comte de Paris, avec le Prince Charles, héritier de la Couronne du Portugal. La cérémonie fastueuse, favorablement commentée par une partie de la presse, avait ému les soutiens du pouvoir au point de relancer l'idée d'une loi

d'exil pour les anciennes familles royale et impériale.

Ce n'était pas la première fois qu'une telle loi allait être votée puisqu'à chaque changement de dynastie ou de régime, une législation de bannissement avait frappé les anciens monarques et leur famille, que ce soit en 1816 à la chute de Napoléon I^{er}, en 1832 après celle de Charles X et en 1848 au départ de Louis-Philippe.

La nouvelle loi d'exil, votée par 315 voix contre 232, est donc promulguée le 22 juin 1886. À la différence des précédentes, elle présente la particularité de ne concerner que les chefs de famille et leurs héritiers directs, sans mentionner de princes en particulier. Sont ainsi touchés, pour les Bonaparte, le prince Jérôme Napoléon et son fils Victor, tous deux concurrents pour le trône impérial, qui partent respectivement en Belgique et en Suisse et, pour les Bourbon-Orléans, le Prince Philippe et son fils Louis-Philippe, alors élève à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, qui s'embarquent ensemble pour la Grande-Bretagne. À noter que les princes de la branche Bourbon-Anjou, sans doute considérée comme espagnole, n'ont jamais été affectés par cette loi et ont toujours pu circuler librement en France.

Avec le temps, la loi a commencé à s'appliquer avec moins de rigueur, les princes s'autorisant des in-



Le Comte de Paris à *Ouest-France*, le 20 juin 2025, avec à sa gauche Jeanne-Emmanuelle Hutin et à sa droite François-Xavier Lefranc.

cursions en territoire français sans être réellement inquiétés. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les deux chefs de famille, le prince Louis Bonaparte et le prince Henri d'Orléans, s'engagent dans la Légion étrangère puis participent, d'une manière ou d'une autre, à la Résistance, rendant assez incompréhensible le maintien de la loi. À la Libération, au moment où s'affirmaient les principes d'une Europe ou s'appliqueraient la libre circulation des personnes, cette restriction n'était plus tenable.

Le mérite de l'abrogation revient à Paul Hutin-Desgrées, député du Morbihan de 1946 à 1956 sous l'étiquette MRP (Mouvement républicain populaire, démocrate chrétien) et fondateur du quotidien *Ouest-France*, avec le soutien de plusieurs parlementaires dont Maurice Schumann, ancien porte-parole de la France libre. Ainsi la loi du 24 juin 1950, dont Paul Hutin-Desgrées est le rapporteur, abroge-t-elle celle du 22 juin 1886, le nouveau texte se réservant toutefois le droit de recourir à une nouvelle interdiction en cas de nécessités de l'ordre public, disposition supprimée à son tour en 2011 dans le cadre de la loi sur la simplification et l'amélioration de la qualité du droit.

C'est pour célébrer cet anniversaire que le Comte de Paris a été reçu le 20 juin au siège du quotidien *Ouest-France* par François-Xavier Lefranc, président du directoire du journal, permettant ainsi au Prince de découvrir les coulisses du premier quotidien français et de rendre hommage à son fondateur.

Jeanne Emmanuelle Hutin, petite-fille du député et aujourd'hui directrice de la recherche éditoriale à *Ouest-France*, a salué les engagements du Prince et leur proximité avec les valeurs du journal : « *Votre action nous touche énormément car elle révèle à quel point vous êtes attentif aux défis de notre époque et aussi à l'écoute de notre société (...) Ce qui nous lie beaucoup, c'est votre attention concrète à la vie du pays (...) À travers votre action, vous démontrez que la transmission, l'esprit de service et l'enracinement ne sont pas les ennemis mais bien au contraire les alliés de la liberté et du véritable progrès.* »

Peut-être une occasion de mettre un terme à l'exil intérieur dont semble parfois être affectée la Famille de France ? ■

Fabrice de Chanceuil